



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 20 MARS 2026 – 18h00 – salle Romain Rolland
Installation du nouveau Conseil Municipal

Madame Nicole LOISEAU MONFOURNY, doyenne des conseillers municipaux et présidente de séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et procède à l'appel.

Sont présents : Nicole LOISEAU MONFOURNY, Louissette DUQUE, Gilles ALCALDE, Sophie MEFTAH, Gilles TEXIER, Caroline LAMY, Dominique GIRAULT, Denis GUENOT, Zaraa DIMPRES, David TAUPENOT, Claudine LEBON, Nicolas JEANNOT, Nicole FAULE, Hervé RIVIERE, Isabelle CIUDAD-KADI, Nicolas BOURDOUNE, David DAPOIGNY, Chrystèle DABET, Michaël BARIEZ, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, DAMAR Abdoulaye, GUIHO Patrick, GELOT Corentin, CROUIN Ameline, Dominique MECHIN et Odile MAILLARD.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphanie COTTON a donné procuration à Odile MAILLARD.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare que la séance est ouverte.

N. LOISEAU MONFOURNY : Je vous rappelle les résultats de l'élection municipale du dimanche 15 mars 2026.

Inscrits : 2 352

Votants : 1 351

Nuls : 20

Blancs : 23

Suffrages exprimés : 1 308

Ont obtenu :

- Liste « Clamecy tous unis pour l'avenir » tête de liste Nicolas Bourdoune : 658 voix
- Liste « Ensemble pour Clamecy » tête de liste Odile Maillard : 292 voix
- Liste « Réveillons Clamecy ! » tête de liste Corentin Gelot : 358 voix.

Sont déclarés installés conseillers municipaux :

LOISEAU MONFOURNY	Nicole
DUQUE	Louissette
ALCALDE	Gilles
MEFTAH	Sophie
TEXIER	Gilles
LAMY	Caroline
GIRAULT	Dominique
GUENOT	Denis
DIMPRE	Zaraa
TAUPENOT	David
LEBON	Claudine
JEANNOT	Nicolas
FAULE	Nicole
RIVIERE	Hervé
CIUDAD-KADI	Isabelle
BOURDOUNE	Nicolas
DAPOIGNY	David
DABET	Chrystèle
BARIEZ	Michaël
EL MOUTTAKI-CAVALLI	Kabboura
DAMAR	Abdoulaye
GUIHO	Patrick
GELOT	Corentin
CROUIN	Ameline
MECHIN	Dominique
MAILLARD	Odile
COTTON	Stéphanie

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Abdoulaye DAMAR.

- Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil municipal du mardi 17 février 2026 par Monsieur Abdoulaye DAMAR.

Observations : aucune observation ou remarque n'est émise.

C. GELOT : Nous n'étions pas présents. On préfère s'abstenir sur le compte-rendu.

- Vote du Procès-Verbal du Conseil municipal du mardi 17 février 2026 : Unanimité (3 abstentions : P. GUIHO, C. GELOT et A. CROUIN).

ELECTION DU MAIRE :

N. LOISEAU MONFOURNY : Nous allons procéder à l'élection du Maire.

Nous devons constituer le bureau de vote avec deux assesseurs, le secrétaire de séance et moi-même. Je vous propose la conseillère municipale la plus âgée et la plus jeune : Louissette Duqué et Ameline Crouin.

- Vote du Bureau de vote : Unanimité.

N. LOISEAU MONFOURNY : Je vous donne lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) :

Article L 2122-4 du CGCT

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Article L 2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du maire au scrutin secret. Y a-t-il des candidats ?

N. BOURDOUNE : Je suis candidat.

*Les conseillers municipaux votent chacun leur tour à l'appel de leur nom.
Le bureau de vote procède ensuite au dépouillement.*

N. LOISEAU MONFOURNY : Les résultats du premier tour sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 14

Monsieur BOURDOUNE : 21 voix.

Monsieur BOURDOUNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Applaudissements.

Madame la Présidente remet l'écharpe de maire à Monsieur BOURDOUNE, qui devient le nouveau Président de séance.

N. BOURDOUNE : Merci beaucoup à toutes et tous.

Mesdames, messieurs, chers collègues,

L'installation d'une équipe municipale est un moment fort dans la vie d'une collectivité. Elle est la réalisation effective de l'expression d'un choix qui clôt un temps démocratique fort, passionné et passionnant, qui est celui de la confrontation des projets portés par les différentes listes et de la désignation de la nouvelle équipe appelée à gérer le quotidien comme le devenir de notre commune.

Les urnes ont parlé. Avant d'évoquer le résultat qui est l'expression du choix des habitants, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont déplacés dans les bureaux de vote. 1 351 personnes, soit 57,44 % des inscrits ont participé à cette élection municipale. Ce taux de participation est la démonstration que l'élection locale, la désignation des élus de proximité, est un sujet qui mobilise les citoyens. C'est un marqueur de confiance pour les maires comme pour les conseillers municipaux. Nous nous devons d'être à la hauteur des attentes et des espérances qui se sont affirmées à travers cette mobilisation forte de nos concitoyennes et concitoyens.

La liste Clamecy tous Unis pour l'Avenir, avec 658 voix, a obtenu, 50,31 % des suffrages et a 21 élus. La liste Réveillons Clamecy, avec 358 voix, 27,37 % des suffrages, a trois élus et la liste ensemble pour Clamecy, avec 292 voix et 22,32 % des suffrages, a trois élus.

Nous sommes, l'ensemble du conseil, les représentants de tous les Clamecycois et de toutes les Clamecycoises. C'est tous ensemble, au-delà de nos différences, en complémentarité, qu'il nous appartient de travailler activement à la construction d'un avenir radieux pour Clamecy.

Permettez-moi, à cette occasion de féliciter l'ensemble des membres de cette assemblée. Vous avez la légitimité qui est celle que vous a accordé le peuple, chaque groupe à hauteur de ses résultats effectifs, et c'est bien en cette assemblée, de la façon la plus constructive possible, que nous gèrerons le devenir de notre cité.

Les Clamecycois ont choisi majoritairement la liste Clamecy tous unis pour l'avenir, et ce dès le premier tour. Ils ont fait le choix de l'expérience associée aux compétences. S'ils ont fait le choix de la diversité, diversité d'âge, de conviction, de profession, d'origine, d'expérience, ils ont aussi fait le choix de la complémentarité. Chacun, à sa mesure, dans l'écoute, le dialogue, le respect, la co-construction, nous nous engageons à bâtir avec les citoyennes et les citoyens l'avenir de notre ville, à porter haut ses couleurs à travers une vision comme une ambition partagée tant pour notre commune que pour le territoire du Haut Nivernais. Chacun apportera sa pierre à l'édifice territorial pour à la fois construire une vision partagée et répondre aux aspirations comme aux besoins de tous les usagers de notre ville, pôle de centralité, qu'il s'agisse des Clamecycois comme des habitants des communes alentours.

Notre projet est réaliste, raisonnable et réalisable. Nous le réaliserons avec les citoyens.

Les citoyens doivent être au cœur et le moteur de nos actions. Ils doivent, plus qu'ils ne le sont aujourd'hui, être les acteurs de la politique locale. Il nous appartient de les associer plus encore, en multipliant les espaces de concertation. Nous nous engageons à aller régulièrement à leur rencontre dans le cadre d'instances que nous créerons spécifiquement à cet effet mais aussi lors de réunions régulières dans les différents quartiers et hameaux. Par ailleurs, les habitants seront systématiquement associés pour les projets qui impacteront le cadre de vie de la cité comme de leur quartier, pour les projets structurants. Nous maintiendrons par ailleurs les outils de communication déjà existants tels que les fiches de doléance en mairie, la permanence des élus et nous nous engageons à ce qu'aucune sollicitation d'habitants via les canaux de communication officiels ne reste sans réponse.

Pour une ville plus attractive, nous allons valoriser les entrées de ville. Elles sont la vitrine de notre cité et doivent donner envie à ceux qui la traversent de s'y arrêter, de la découvrir, d'y consommer.

Nous allons plus encore mettre en avant nos bâtiments remarquables, ils sont nombreux, nous nous devons de les valoriser. Par ailleurs, nous allons travailler à un projet d'illumination du pont de Bethléem.

Bien évidemment, nous souhaitons pérenniser la fête médiévale qui est devenue un rendez-vous incontournable pour de très nombreux visiteurs mais aussi développer encore plus le marché de Noël, le salon de la fève, créer une foire aux vins et au terroir, bref multiplier les événements à fort potentiel touristique.

Nous voulons améliorer notre cadre de vie. Il nous faut pour cela répondre aux difficultés rencontrées par nos habitants. Ainsi, nous souhaitons apporter des solutions concrètes sur

différents sujets. Sur le plan du stationnement, nous allons dans le temps du mandat agrandir le parking de la place du commandant Boidot en mobilisant l'espace situé au-dessus du lavoir des jeux mais aussi créer un nouveau parking, sécurisé, aux abattoirs.

Pour limiter les nuisances liées à certaines incivilités, notamment de propriétaires canins indécents, mais aussi pour le confort des autres, nous allons créer deux canisettes, l'une au parc Vauvert et l'autre vers l'étang du pré Lecomte, implanter des poubelles et des bancs là où s'en fait ressentir le besoin, mais aussi, en s'appuyant sur des collectifs citoyens, optimiser la signalétique tant touristique que commerciale comme valoriser, avec l'accord des propriétaires, les vitrines des commerces non utilisées.

On ne peut optimiser notre cadre de vie sans l'adapter à la réalité du changement climatique. Il nous faut verdifier notre environnement. Quand la création de l'îlot de fraîcheur rue du Grand Marché s'inscrit dans ce contexte, d'autres actions sont d'ores et déjà programmées. Ainsi nous allons désimperméabiliser et végétaliser les trottoirs situés boulevard Misset et avenue du général Leclerc pour le confort des usagers mais aussi pour limiter les phénomènes de ruissellement.

Planter des arbres fruitiers accessibles à tous mais aussi créer une aire de jeux et implanter des barbecues partagés sur l'espace vert du pont romain, développer notre régie agricole bio comme son rucher pédagogique, créer un verger conservatoire aux Récollets.

Nous devons développer plus encore tous les outils du bien vivre ensemble.

Cela passe par une offre culturelle riche et diversifiée qui réponde aux aspirations du plus grand nombre.

Nous allons poursuivre notre politique de gratuité pour les Clamecycois dans les infrastructures culturelles municipales tout en y multipliant les événements mais aussi promouvoir l'expression culturelle sous toutes ses formes, mettre en valeur l'énergie créatrice de notre territoire, valoriser ses nombreux talents dans tous les domaines artistiques, mais aussi poursuivre notre soutien fort à l'apprentissage de la musique en prenant à notre charge une partie des coûts d'inscription à l'école d'enseignement artistique.

Sans oublier bien évidemment la création d'un nouveau cinéma en cœur de ville, ce afin d'être propriétaire des murs et non plus locataire et ainsi nous libérer d'un loyer que pour ma part je juge exorbitant !

Si la culture est l'un des piliers du vivre ensemble, le sport en est le second. Clamecy est terre sportive. Nous maintiendrons notre soutien fort, qu'il soit technique comme financier, aux différents clubs et sections sportives de notre commune, avec une attention toute particulière à la section hand de notre collège comme de notre lycée, mais aussi créerons de nouvelles infrastructures accessibles à toutes et tous telles qu'un Pump Track à la Tambourinette, un espace de musculation urbaine à proximité de la baignade en eaux vives, un parcours de santé au parc Vauvert et, bien évidemment, nous militerons activement pour la création d'une nouvelle piscine, moderne et adaptée à la réalité des besoins, et portée par les différentes communautés de communes de notre bassin de vie.

La santé est et doit rester l'une de nos priorités.

Si nous pouvons nous satisfaire de la bonne santé de notre établissement hospitalier de proximité, celui-ci a besoin à chaque instant de notre soutien. Nous devons l'accompagner dans ses mutations comme dans son développement et faire connaître au plus grand nombre la

diversité de l'offre de soins qui est la sienne. Par ailleurs, la création d'un internat rural au 1^{er} mars par la ville de Clamecy est un élément fort d'attractivité pour les internes en médecine libérale comme hospitalière mais aussi pour les élèves stagiaires infirmiers et infirmières.

C'est en optimisant les conditions d'accueil des futurs praticiens que nous maintiendrons voire développerons l'offre de santé de notre territoire.

En tant que président du conseil de surveillance de notre hôpital, je mettrai tout en oeuvre pour, qu'au même titre que dans l'établissement de Tonnerre, l'ARS finance un cabinet dentaire clef en main pour accueillir un ou plusieurs dentistes dans l'enceinte de l'hôpital. C'est bien tout le territoire qui en a besoin.

Enfin, je peux vous confirmer que nous mettrons tout en oeuvre pour le bien-être des habitants. Cela passe évidemment par la mise en place d'un plan pluriannuel de voirie afin de rénover nos trottoirs et nos routes. Nous avons déjà commencé à y travailler, plusieurs interventions sont programmées en ce début d'année et c'est un budget important chaque année qu'il nous faudra y consacrer.

Il s'agira par ailleurs de sécuriser les entrées de villes. Là encore et en concertation avec les habitants concernés, nous souhaitons aménager des modérateurs de vitesse aux entrées d'agglomération qui n'en sont pas pourvues afin d'empêcher les conduites dangereuses et limiter ainsi les risques d'accidents, mais aussi dans la cadre du partenariat fort entre la gendarmerie et la commune, promouvoir une politique de contrôle des vitesses de manière aléatoire mais régulière.

Nous allons, comme nous nous y sommes engagés, moderniser notre parc de vidéoprotection mais aussi développer celui-ci. Un travail a été effectué entre la gendarmerie et la police municipale pour identifier les espaces qui ne sont pas couverts et où le besoin s'en fait ressentir. Des demandes de devis sont en cours. Il n'y aura bientôt plus de trous dans la raquette.

Le bien être des habitants, c'est aussi favoriser les mobilités douces. C'est pourquoi nous allons adapter le parcours de la navette électrique et gratuite pour développer le nombre d'arrêts mais aussi favoriser les cheminements piétonniers comme à vélo.

Nous souhaitons entamer un cycle de discussion avec VNF (Voies Navigables de France), propriétaire du chemin des passerelles, avec la présence des habitants qui le souhaiterons, pour réfléchir à un aménagement pérenne qui permette à chacun, à vélo ou à pied, d'utiliser cet espace qui relie l'église de Bethléem à la Tambourinette en toute sécurité.

Je tiens pour finir, à saluer l'engagement des agents de notre collectivité. Sans ces femmes et ces hommes, mobilisés au quotidien, il n'est que des idées, il n'est pas d'action municipale.

Je connais leur implication comme leur dévouement au territoire. Cette feuille de route de notre mandature est désormais leur feuille de route. Je sais qu'ils mettront tout leur cœur et leur énergie à la réalisation de l'intégralité de celle-ci et d'avance je les en remercie.

Ils pourront compter sur nous comme nous pouvons compter sur eux.

Élus et agents, tous unis pour l'avenir, celui de Clamecy comme pour celui du territoire.

Merci à vous.

Applaudissements.

C. GELOT : Monsieur le Maire, Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je souhaite tout d'abord remercier sincèrement les Clamecycois qui nous ont accordé leur

confiance lors de ce scrutin.

Par leur vote, 358 habitants, soit 27,37 % des suffrages exprimés, ont fait le choix de la liste « Réveillons Clamecy ! » et de nous confier un mandat clair : celui de les représenter, de porter leur voix et de défendre leurs intérêts au sein de ce conseil municipal.

Nous prenons acte de votre élection, Monsieur le Maire, à 50,31 % des suffrages exprimés avec 43 % d'abstention et nous vous adressons nos félicitations républicaines.

Cette élection vous confère la responsabilité de conduire la municipalité pour les années à venir. Mais elle traduit aussi une réalité : celle d'une ville partagée, où près de la moitié des électeurs ont exprimé d'autres attentes, d'autres priorités, d'autres visions pour l'avenir de notre commune.

C'est précisément pour cela que le rôle du conseil municipal, dans toute sa diversité, je sais que c'est un point qui vous est cher, est essentiel.

Avec mes collègues, nous serons une opposition sérieuse, présente et déterminée. Nous saurons soutenir les projets qui iront dans le sens de l'intérêt général. Mais nous serons également vigilants, exigeants et pleinement engagés pour faire entendre la voix des Clamecycois que nous représentons. Nous serons particulièrement attentifs à plusieurs enjeux majeurs pour l'avenir de notre commune :

La sécurité et la tranquillité du quotidien,

Le cadre de vie et la propreté,

Le soutien au commerce local et à l'activité économique,

La maîtrise des finances publiques,

Mais aussi l'écoute réelle des habitants et la proximité dans les décisions.

Autant de sujets qui ont été au cœur de notre engagement et sur lesquels nous serons particulièrement vigilants tout au long de ce mandat. Nous serons également très attentifs au respect du débat démocratique, à la transparence des décisions et à la place accordée à chaque élu dans cette assemblée.

Le conseil municipal doit rester le lieu du débat, de l'échange et de la décision collective.

Nous veillerons à ce que les droits de l'opposition soient pleinement respectés, non seulement dans les textes, mais aussi dans les faits.

Et enfin, je veux aussi m'adresser directement aux Clamecycoises et aux Clamecycois. Soyez assurés que nous serons pleinement engagés pour vous représenter avec sérieux, avec constance et avec détermination. Au-delà des sensibilités et des étiquettes, une seule chose doit guider notre action : l'intérêt général. C'est cette exigence, cette responsabilité et cette fidélité à votre confiance qui seront notre seule boussole tout au long de ce mandat.

Notre engagement est simple : être à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée, travailler avec sérieux, défendre Clamecy et ses habitants, et proposer des solutions concrètes pour l'avenir de notre ville. Les Clamecycois pourront, toujours, compter sur nous.

Je vous remercie.

O. MAILLARD : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons ce soir pour installer officiellement ce nouveau conseil municipal, à l'issue des élections qui viennent de se terminer. Ce moment marque toujours une étape importante dans la vie démocratique de notre commune.

Monsieur le Maire, vous avez élu dès le premier tour. Ce résultat vous donne la responsabilité de conduire l'action municipale pour les années à venir. Permettez-moi de vous adresser, au nom de notre groupe, notre salutation républicaine. Mais cette responsabilité implique également une exigence : celle d'être le maire de tous les habitants de notre commune, sans distinction, au-delà des choix exprimés dans les urnes.

Car derrière le résultat électoral, un autre chiffre doit nous interpeler : celui de l'abstention, qui s'élève à 42,56 % soit 1 001 électeurs. Près d'un habitant sur deux ne s'est pas déplacé pour voter. Ce constat ne doit pas être minimisé. Il nous oblige collectivement. Il nous rappelle que la confiance démocratique ne se décrète pas ; elle se construit, elle se nourrit du dialogue, de la transparence et de la capacité à associer les habitants aux décisions qui les concernent.

Dans une commune, la démocratie locale ne peut se résumer à une majorité et à une opposition. Elle doit être un espace où toutes les sensibilités peuvent s'exprimer et être entendues. C'est aussi cela, l'esprit républicain qui doit guider le fonctionnement de notre conseil municipal.

Durant la campagne électorale, vous avez pris devant les habitants un certain nombre d'engagements structurants : la création d'un parc photovoltaïque municipal, l'installation d'un réseau de chaleur bois, le financement d'une nouvelle piscine, la construction d'un nouveau cinéma en cœur de ville, plan pluriannuel de rénovation de voirie ainsi que la mise en place de comités de quartier. Sur ces derniers points et d'autres, nous notons d'ailleurs qu'il rejoint des propositions qui figuraient également dans notre projet.

Face à la crise énergétique qui se profile, face à une imposition forte, face à un possible retour de l'inflation, vos engagements répondent à des enjeux importants pour l'avenir de notre commune : la transition énergétique, la qualité des équipements publics, l'attractivité de notre centre-ville bien délaissé et la participation des habitants à la vie locale. Les habitants attendent désormais que ces annonces se traduisent par des projets concrets, réalistes et financièrement responsables.

Pour notre part, nous exercerons pleinement le mandat que les électeurs nous ont confié. Nous le ferons avec sérieux, avec vigilance et avec le sens de l'intérêt général qui doit toujours guider l'action publique.

Nous serons une opposition exigeante mais responsable. Exigeante, parce que notre rôle est de questionner, d'analyser et parfois de contester lorsque nous estimons que l'intérêt de la commune l'exige. Responsable, parce que chaque fois qu'un projet ira dans le sens du développement de notre ville et du bien-être des habitants, nous saurons la soutenir.

La démocratie municipale ne doit jamais être un face-à-face stérile. Elle doit être un lieu de débat, de respect et de travail collectif au service d'une seule priorité : l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

C'est dans cet esprit de responsabilité, de vigilance démocratique et d'attachement aux valeurs républicaines que nous entamons ce nouveau mandat municipal.

Je vous remercie.

ELECTION DES ADJOINTS :

- Détermination du nombre d'adjoints :

N. BOURDOUNE : Dans un premier temps, il est nécessaire de déterminer le nombre d'adjoints. Je rappelle l'article L. 2122-2 du CGCT :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. ».

Il est nécessaire de déterminer le nombre des adjoints au maire (maximum 30 % de l'effectif légal du conseil) : soit huit maximum pour Clamecy.
Je vous propose de fixer le nombre d'adjoints à sept.

- Vote Détermination nombre d'adjoints : Unanimité (6 abstentions : P. GUIHO, C. GELOT, A. CROUIN, D. MECHIN, O. MAILLARD, S. COTTON)

- **Election du nombre d'adjoints :**

N. BOURDOUNE : Je vous donne lecture de l'article L. 2122-7-2 du CGCT :
« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »
La liste doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

Y a-t-il des listes de candidats aux postes d'adjoints ?

I. CIUDAD-KADI : Nous en avons une.

N. BOURDOUNE : Je constate le dépôt de la liste suivante :
- Liste 1 : Isabelle CIUDAD-KADI.

*Les conseillers municipaux votent chacun leur tour à l'appel de leur nom.
Le bureau de vote procède ensuite au dépouillement.*

N. BOURDOUNE : Les résultats du premier tour sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins déclarés blancs par le bureau : 6

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 14

Liste Isabelle CIUDAD-KADI : 21 voix.

La liste Isabelle CIUDAD-KADI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les personnes suivantes sont proclamées adjoints et sont immédiatement installées :

- Isabelle CIUDAD-KADI
- Gilles TEXIER
- Nicole FAULE
- Gilles ALCALDE
- Louissette DUQUE
- Hervé RIVIERE
- Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI

Félicitations à vous.

Applaudissements.

Monsieur le Maire appelle chaque adjoint élu et lui remet l'écharpe d'adjoint.

Applaudissements.

Monsieur le Maire fait lecture de la Charte de l'élu local puis invite tous les membres du Conseil municipal pour une photo collective.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Majoration de l'indemnité du Maire :

N. BOURDOUNE : La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut d'élu local a revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction des maires et adjoints des communes de moins de 20 000 habitants.

L'indemnité de Maire est calculée en fonction de l'indice brut 1 027 de la fonction publique avec un taux maximal pouvant être appliqué de 58,3 %. Cette indemnité ne donne pas lieu à délibération.

Une majoration de 20 % de l'indemnité du Maire au titre de chef-lieu d'arrondissement est possible.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur la majoration de 20 % l'indemnité du Maire au titre de chef-lieu d'arrondissement.

- Vote Majoration de l'indemnité du Maire : Unanimité (3 abstentions : D. MECHIN, O. MAILLARD, S. COTTON).

Indemnités des adjoints :

N. BOURDOUNE : L'indemnité de fonction des adjoints est calculée sur le même indice brut 1 027 avec un taux maximal de 23,32 %.

Par ailleurs, des conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité en référence aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cas, elle doit être comprise dans l'enveloppe budgétaire du maire et des adjoints.

L'enveloppe indemnitaire globale est calculée sur la base du taux maximal des indemnités et le nombre théorique maximum d'adjoints soit huit adjoints.

L'enveloppe indemnitaire totale est de 10 065 €.

Deux conseillers municipaux délégués seront nommés par arrêté.

Il est proposé de fixer les taux des indemnités des élus suivants :

Adjoints : 20 % de l'indice brut 1027

Conseillers : 12,5 % de l'indice brut 1027.

Ces dispositions prennent effet à la date d'installation du Conseil municipal.

- Vote Indemnités des adjoints : Unanimité (3 abstentions : D. MECHIN, O. MAILLARD, S. COTTON).

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

N. BOURDOUNE : Le Conseil municipal doit se prononcer sur les délégations prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé les délégations suivantes :

-3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal soit 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

-6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

-7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

-9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

-10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

-12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code et ce sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies au Plan Local d'Urbanisme ;

-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle qu'en soit la nature, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions, qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une procédure d'urgence (référés), d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

-20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 500 000 € ;

-24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

-26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, doit pour toute subvention inférieure ou égale à 50 000 €, l'attribution de subventions.

Chaque décision prise dans le cadre de ces délégations devra faire l'objet d'une information au Conseil Municipal.

-Vu l'article L 2121-29 du CGCT et dans la cadre de la nomenclature M 57, d'autoriser le Maire à opérer par voie d'arrêté des mouvements de crédits budgétaires d'un chapitre à l'autre :

- * à l'exception du chapitre 012 relatif à la masse salariale

- * dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

- * sous réserve d'en informer l'assemblée délibérante lors du conseil municipal suivant.

C. GELOT : Vous nous demandez de voter en bloc l'ensemble des délégations ?

N. BOURDOUNE : Oui.

C. GELOT : En conséquence, nous voterons contre. Non pas par principe, mais parce que la liste qui nous est proposée va beaucoup trop loin et pose un véritable problème démocratique à notre sens.

Le CGCT est clair. Le Conseil municipal peut déléguer certaines compétences au maire. Ce n'est en aucun cas une obligation. Là, c'est un choix politique. Le choix qui est fait aujourd'hui est celui d'un transfert très large de compétences.

Concrètement, avec ces délégations, vous pourrez par exemple décider seul de contracter des emprunts jusqu'à 500 000 euros, engager des marchés publics, exercer le droit de préemption

sur des biens ou encore modifier des équilibres budgétaires en cours d'année. Ce sont des décisions majeures pour la vie de notre commune. Ce sont des décisions qui engagent les finances, l'aménagement et l'avenir de Clamecy. Et pourtant, avec ces délégations, le conseil municipal ne serait plus amené à en débattre ni à décider, mais simplement à en être informé après coup. Certes, la loi prévoit que le maire doit rendre compte de ses décisions. Mais rendre compte, ce n'est pas décider.

Nous considérons que cela constitue une véritable perte de pouvoir pour le conseil municipal. Le conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement. Il est le lieu du débat, de la transparence et de la représentation des Clamecycois. La démocratie locale ne doit pas être réduite à une simple formalité administrative.

Donner autant de délégations, c'est concentrer le pouvoir entre les mains d'un seul, au détriment de l'ensemble des élus et donc des habitants que nous représentons. Nous entendons l'argument de l'efficacité. Mais l'efficacité ne doit jamais se faire au détriment du débat démocratique. D'autres communes font le choix de délégations plus encadrées, plus limitées, permettant au conseil municipal de continuer à jouer son rôle. Ce n'est pas le choix qui est fait ici aujourd'hui. C'est pourquoi, attachés à la transparence, à l'équilibre des pouvoirs et au respect du rôle de chaque élu, envers l'ensemble des citoyens, nous voterons contre ces délégations.

N. BOURDOUNE : Libre à vous et nous saurons vous renvoyer l'argument.

- Vote Délégation du Conseil municipal au Maire : Majorité (6 votes contre : P. GUIHO, C. GELOT, A. CROUIN, D. MECHIN, O. MAILLARD, S. COTTON).

COMMISSIONS MUNICIPALES :

N. BOURDOUNE : Il est proposé de constituer les commissions suivantes en respectant, conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT, le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale :

- Commission des ressources humaines
- Commission des Affaires scolaires, solidarité, famille
- Commission des Travaux et Aménagement Urbain
- Commission des Finances et de la programmation budgétaire
- Commission Sports
- Commission Culture
- Commission Associations, Festivités et Cérémonies
- Commission Environnement et démocratie participative

Chaque commission sera composée de la façon suivante :

Le Maire ou vice-président

4 membres de la liste « Clamecy tous unis pour l'avenir »

1 membre de la liste « Réveillons Clamecy ! »

1 membre de la liste « Ensemble pour Clamecy »

- **Commission des Ressources humaines :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission des Ressources humaines est la suivante :

Président : Nicolas BOURDOUNE.

Membres : Isabelle CIUDAD-KADI, Hervé RIVIERE, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Zaraa DIMPRES, Patrick GUIHO, Dominique MECHIN.

➤ Vote Composition de la commission des ressources humaines : Unanimité.

- **Commission des Affaires scolaires, solidarité, famille :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission des affaires scolaires est la suivante :

Présidente : Isabelle CIUDAD-KADI.

Membres : Nicole LOISEAU MONFOURNY, Claudine LEBON, Michaël BARIEZ, Chrystèle DABET, Ameline CROUIN, Odile MAILLARD.

➤ Vote Composition de la commission des affaires scolaires : Unanimité.

- **Commission des Sports :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission des sports est la suivante :

Président : Gilles TEXIER.

Membres : David DAPOIGNY, David TAUPENOT, Louissette DUQUE, Abdoulaye DAMAR, Patrick GUIHO, Stéphanie COTTON.

➤ Vote Composition de la commission sports : Unanimité.

- **Commission des Affaires culturelles :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission des affaires culturelles est la suivante :

Présidente : Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Membres : Nicolas JEANNOT, Nicole FAULE, Dominique GIRAULT, Sophie MEFTAH, Corentin GELOT, Odile MAILLARD.

➤ Vote Composition de la commission des affaires culturelles : Unanimité.

- **Commission des Associations, festivités et cérémonies :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission des associations, festivités et cérémonies est la suivante :

Présidente : Louissette DUQUE.

Membres : Zaraa DIMPRES, Claudine LEBON, Denis GUENOT, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Ameline CROUIN, Dominique MECHIN.

- Vote Composition de la commission des associations, festivités et cérémonies : Unanimité.

- **Commission Environnement et démocratie locale :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission Environnement et démocratie locale est la suivante :

Président : Dominique GIRAULT.

Membres : Hervé RIVIERE, Gilles ALCALDE, Michaël BARIEZ, Isabelle CIUDAD-KADI, Corentin GELOT, Odile MAILLARD.

- Vote Composition de la commission environnement et démocratie locale : Unanimité.

- **Commission Travaux et aménagement urbain :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission Travaux et aménagement urbain est la suivante :

Président : Gilles ALCALDE.

Membres : Abdoulaye DAMAR, Gilles TEXIER, David DAPOIGNY, Isabelle CIUDAD-KADI, Patrick GUIHO, Odile MAILLARD.

- Vote Composition de la commission travaux et aménagement urbain : Unanimité.

- **Commission des Finances et de la programmation budgétaire :**

N. BOURDOUNE : La composition de la commission des Finances et de la programmation budgétaire est la suivante :

Présidente : Nicole FAULE.

Membres : Nicolas JEANNOT, Sophie MEFTAH, Dominique GIRAULT, David TAUPENOT, Corentin GELOT, Stéphanie COTTON.

- Vote Composition de la commission finances et de la programmation budgétaire : Unanimité.

- **Commission d'Appel d'Offres :**

N. BOURDOUNE : L'article L 1414-2 du Code général des Collectivités territoriales précise la composition de la commission d'appel d'offres :

Dans une commune de 3 500 habitants et plus : le maire ou son représentant, président, et cinq membres titulaires et suppléants du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La composition sera donc la suivante :

- Le Président ou son représentant
- Liste « Clamecy tous unis pour l'avenir » : 3
- Liste « Réveillons Clamecy ! » : 1
- Liste « Ensemble pour Clamecy » : 1

Le Conseil Municipal doit élire les membres de la commission d'appel d'offres :

Le Président : Nicolas BOURDOUNE ou son représentant : Isabelle CIUDAD-KADI

Titulaires

Suppléants

-David Dapoigny

-Dominique Girault

-Gilles ALCALDE

-Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI

-Denis GUENOT

-Abdoulaye DAMAR

-Corentin GELOT

-Patrick GUIHO

-Dominique MECHIN

-Odile MAILLARD

➤ Vote Composition de la Commission d'Appel d'Offres : Unanimité.

- **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

N. BOURDOUNE : Selon l'article L 123-6 du Code de l'Action sociale et des Familles, le Conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire.

Il est composé actuellement de cinq membres désignés en son sein par le Conseil Municipal et de cinq membres de la société civile désignés par le maire.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir cette composition et d'élire en son sein cinq membres. La composition s'effectue à la représentation proportionnelle :

- Liste « Clamecy tous unis pour l'avenir » : 3
- Liste « Réveillons Clamecy ! » : 1
- Liste « Ensemble pour Clamecy » : 1

La proposition est la suivante : Hervé RIVIERE, Sophie MEFTAH, Claudine LEBON, Corentin GELOT et Stéphanie COTTON.

➤ Vote Composition du Conseil d'administration du CCAS : Unanimité.

- **Conseil Social et Territorial local : fixation du nombre de membres :**

N. BOURDOUNE : Il convient de fixer le nombre de membres titulaires et suppléants au Comité social territorial (CST). Ce nombre était fixé précédemment à quatre représentants titulaires et quatre suppléants.

Il est proposé de maintenir ce nombre à quatre représentants titulaires et quatre suppléants de la collectivité. Par ailleurs, il est proposé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

➤ Vote CST : fixation du nombre de membres : Unanimité.

- **Désignation des délégués à différents organismes :**

N. BOURDOUNE : Voici les propositions de délégués :

Nom de l'organisme	Nombre de désignation	
<u>Nièvre ENERGIES</u>	-1 représentant de la commune pour les Assemblées Générales -1 représentant pour le Conseil d'Administration	Dominique GIRAULT Dominique GIRAULT
<u>SIEEEN</u> -Commission locale énergie (CLE)	2 délégués Nicolas BOURDOUNE David DAPOIGNY	
-Eclairage public	1 délégué : Gilles ALCALDE	Suppléant : Nicolas BOURDOUNE
-Réseau de chaleur	1 délégué : Nicolas JEANNOT	Suppléant : Dominique GIRAULT
-Maîtrise de la demande en énergie	1 délégué : David DAPOIGNY	Suppléante : Sophie MEFTAH
-Production décentralisée électrique	1 délégué : Nicolas JEANNOT	Suppléante : Louise DUQUE
-Infrastructures recharge véhicules électriques	1 délégué : Gilles TEXIER	Suppléant : Denis GUENOT
Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du nivernais	1 titulaire : Denis GUENOT	1 suppléant : Nicolas BOURDOUNE
Espace social des Vaux d'Yonne	2 délégués Isabelle CIUDAD-KADI Claudine LEBON	
Mission Locale Bourgogne Nivernaise	1 titulaire : Nicolas BOURDOUNE	1 suppléant : Denis GUENOT
Conseil d'administration du Lycée	2 titulaires Isabelle CIUDAD-KADI	2 suppléants Nicolas BOURDOUNE

	Sophie MEFTAH	Nicole FAULE
Conseil d'administration du Collège	1 titulaire Isabelle CIUDAD-KADI	1 suppléant Nicolas BOURDOUNE
Délégués école : Groupe scolaire Claude Tillier Groupe scolaire Ferme Blanche	1 délégué Isabelle CIUDAD-KADI 1 délégué Isabelle CIUDAD-KADI	Suppléant Nicolas BOURDOUNE Suppléant Nicolas BOURDOUNE
Conseil d'administration de l'Association Culture et Loisirs	2 membres de droit	Kabboura EL-MOUTTAKI-CAVALLI Nicolas JEANNOT
Comité de Jumelage	3 membres de droit	Sophie MEFTAH Louisette DUQUE Denis GUENOT
Groupement touristique des Vaux d'Yonne	6 délégués	Nicolas JEANNOT Zaraa DIMPRES Nicole LOISEAU MONFOURNY Denis GUENOT Louisette DUQUE Michaël BARIEZ
Société Locale d'Epargne de la Nièvre (caisse d'Epargne)	1 représentant : Nicolas BOURDOUNE	
GIP Territoires Numériques	1 titulaire : Michaël BARIEZ	1 suppléante : Kabboura EL-MOUTTAKI-CAVALLI
Correspondant défense	Gilles ALCALDE	
Nièvre AMENAGEMENT	1 délégué : Denis GUENOT	
SEM Patrimoniale de la Nièvre	1 délégué : Nicolas BOURDOUNE	
Nièvre Ingénierie	1 titulaire : Gilles ALCALDE	
Sites et cités Remarquables	1 délégué : Denis GUENOT	
Association Résistances d'Hier et d'Aujourd'hui	2 délégués : Dominique GIRAULT Hervé RIVIERE	

➤ Vote Désignation des délégués à différents organismes : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée.

Remarques émises lors du Conseil municipal du mercredi 15 avril 2026 : aucune.

➤ Vote Procès-Verbal Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 : Unanimité.